



Nouvelles avancées vers le développement durable

Le Parc National de La Réunion est un projet environnemental fédérateur qui monte en puissance. L'année 2008 a été marquée par le recrutement des équipes et l'implantation progressive de l'Établissement sur le territoire. Le Parc National représente plus de 40 % du territoire de La Réunion.

Au-delà de cette construction opérationnelle, le Parc National de La Réunion a piloté le dossier de la candidature de l'île pour le classement des "Pitons, Cirques et Rempart de La Réunion" au Patrimoine mondial de l'Unesco. Le dossier n'a pu être présenté en 2009 car chaque État-membre ne peut soumettre que deux candidatures et deux dossiers français plus anciens étaient déjà en lice. Le dossier sera présenté en 2010.

Par ailleurs, La Réunion a accueilli, en juillet 2008, la première conférence officielle de la Présidence française de l'Union européenne, sur le thème : "L'Union européenne et l'Outre-mer : stratégies face au changement climatique et à la perte de la biodiversité". Organisée par l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), cette conférence a donné lieu à la "déclaration de La Réunion", rappelant les enjeux de la biodiversité Outre-mer, et traçant des pistes d'actions pour l'ensemble des territoires concernés.

L'année 2008 a également été marquée par la préfiguration du projet "Réunion 2030-GERRI", qui s'est effectuée de manière partenariale entre les représentants de l'État, des différentes collectivités, du monde associatif, de la société civile, du monde industriel et économique et des experts. Il associe étroitement l'État, le Conseil régional et le Conseil général.

Ce projet consiste à faire de La Réunion un espace d'excellence internationale sur le développement durable, dans les domaines de la maîtrise, de la production et du stockage de l'énergie, des déplacements, de l'urbanisme et de l'aménagement durable. Il vise l'autonomie énergétique de l'île à l'horizon 2030.

Dans ce cadre, le Préfet, le Président de la Région et la Présidente du Conseil général ont signé, le 7 juillet 2008, un protocole commun sur l'engagement de La Réunion en faveur du développement durable, en présence de Monsieur Jean-Louis BORLOO, Ministre d'État. GERRI apparaît ainsi comme la première déclinaison territoriale du Grenelle de l'environnement. ♦

Sébastien MARIOTTI
Diren Réunion



Pitons, cirques et remparts de La Réunion.